

oreilles de certains députés à l'une des séances précédentes,—une nationalité qui commande le respect au dehors et puisse défendre ces institutions dont nous sommes si orgueilleux ; si nous voulons n'avoir qu'une forme de gouvernement, et fonder une union commerciale et une réciprocité absolue d'échanges entre cinq colonies déjà unies par une communauté d'origine, de souveraineté, d'allégeance et presque de sang et d'extraction ; si nous voulons nous mettre en état de nous accorder, les uns aux autres, les secours d'une défense mutuelle contre les agressions de l'étranger,—le seul moyen d'arriver à ce magnifique résultat est de soumettre à une organisation quelconque, mais uniforme, les diverses provinces de l'Amérique Britannique du Nord. (Applaudissements.) L'énonciation seule du sujet suffit, ce me semble, pour emporter l'approbation. Supposons que dans le printemps de 1865, il arrive un demi-million d'individus de l'Angleterre en Canada pour s'y établir ; quand même n'apporteraient-ils avec eux que leur robuste charpente et des cœurs bien disposés ; quand même ils ne seraient ni industriels ni riches, ne les recevriions-nous pas à bras ouverts, ne saluerions-nous pas leur arrivée chez nous comme une accession à notre puissance ? Mais, lorsque nous voyons que par l'union projetée, nous nous adjoindrons près d'un million d'individus qui augmenteront, non seulement l'importance du chiffre de notre population, mais encore notre force matérielle,—qui sont résolus de mettre à profit les ressources de leur position,—qui se composent de sociétés déjà anciennes, et qui possèdent par conséquent, une assez grande somme de richesse,—qui ont acquis l'habileté, l'expérience et l'habitude de la vie du nouveau monde,—qui sont aussi canadiens, j'oserai dire, que nous,—qui sont animés de la même loyauté envers la Reine, et du même désir de rester unis à la métropole,—qui ont avec nous un vif attachement pour leur nouvelle patrie, et pour laquelle, s'il était nécessaire, ils combattraient et verseraient leur sang ! oui, je le répète, en voyant ces choses, il serait bien aveugle celui qui refuserait de croire aux avantages de l'union projetée. (Écoutez ! écoutez ! ) Revenant maintenant à la situation critique de nos propres affaires ; je dis qu'on ne pouvait suggérer que trois moyens de tirer le Canada des difficultés fâcheuses qui l'entouraient, de le faire sortir de l'état d'anarchie et de souffrance où il se trouvait, et de lui assurer un état de prospérité. L'un

était la dissolution de l'union entre le Haut et le Bas-Canada, les laissant comme ils étaient avant l'union de 1841. Je crois qu'une telle proposition ne trouverait pas aujourd'hui un seul partisan. L'on a senti que,—bien que cela eût mis fin aux pressantes demandes du Haut-Canada pour la représentation d'après la population, et à la crainte de la part du peuple du Bas-Canada de voir ses institutions en danger par une telle mesure,—cette dissolution eût été un pas rétrograde qui aurait repoussé le pays vers la position qu'il occupait avant l'union, et eût diminué le crédit de tout le Canada ; l'on a senti, dis-je, que cela eût brisé un lien qui existe depuis vingt-cinq ans, et qui, sans avoir pu réussir à écarter les jalousies de localité que les circonstances avaient créées avant l'union, n'en a pas moins duré un temps assez considérable, pendant lequel la province entière a joui d'une prospérité marquée et sans cesse croissante. L'on a senti que cette dissolution eût détruit le crédit que nous avons acquis par cette union de deux provinces faibles et insignifiantes, et qu'en y ayant recours, nous nous exposions à rabaisser notre niveau au lieu de nous élever au rang d'une nation puissante. [Écoutez ! écoutez ! ] L'autre moyen par lequel cet état d'anarchie pouvait avoir un terme, eut été d'accorder au Haut-Canada la représentation d'après la population. Nous savons tous de quelle manière cette question est envisagée par le peuple du Bas-Canada, et que, pendant que le désir du Haut-Canada pour s'assurer une juste représentation, devenait de plus en plus vivace, la résistance du Bas-Canada gagnait aussi en énergie. Si une solution telle que la confédération ne se fut pas présentée pour mettre fin aux difficultés de province à province qui existent, la représentation basée sur la population était le seul moyen qui restait à adopter. Peu importe que le Bas-Canada eût prétendu que c'était une violation du traité d'union, et qu'une telle réforme entraînerait la ruine de ses intérêts locaux, il est certain que la force des choses nous eut amenés à recourir à la représentation basée sur le nombre ; et je ne pense pas que c'eût été dans l'intérêt du Haut-Canada. Telle a toujours été ma manière d'envisager le sujet. Ce que le Haut-Canada aurait regardé comme un droit à réclamer et à exercer, eut été certainement envisagé par le Bas-Canada comme une injustice et un danger ; les bas-canadiens, au lieu de concourir de bonne volonté à l'exercice